

1011656601

DATE DEPOT :	2010-12-30
NUMERO DE DEPOT :	116566
N° GESTION :	1997B06855
N° SIREN :	412016826
DENOMINATION :	STEVANO
ADRESSE :	83/85 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/08
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

GTC DE PARIS
I M R
30 DEC. 2010
M6566 N° Depôt

COPIE CERTIFIEE CONFORME

STEVANO

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 Euro
Siège social : 83/85 rue Saint Charles
75015 PARIS

RCS PARIS : B 412 016 826

97 B 6855

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 08 DECEMBRE 2010

PF-) CK (31.3) - TJ

06-) 8/12/2010 99.

L'an deux mille dix et le huit Décembre à dix heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents :

- La SARL Groupe Textile Finance, représentée par Monsieur Walter CACACE, propriétaire de 150 parts, ci	150 parts
- La SARL Spadel, représentée par Madame Marie Line DELPORTE, propriétaire de 100 parts, ci.....	100 parts
- Marie Line DELPORTE, propriétaire de 125 parts, ci.....	125 parts
- Marc SPANO, propriétaire de 125 parts, ci.....	125 parts
Total des parts présentes	500 parts

Soit la totalité du capital social.

M. Marc SPANO préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau :
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte, à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 Mars de chaque année, à compter du 31 Mars 2011.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 7 mois, jusqu'au 31 mars 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le 1er Avril et se termine le 31 mars de chaque année. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par la gérance et tous les associés présents.

LES ASSOCIES **LA GERANCE**